

Le 1^{er} avril, lorsque les accords actuels prendront fin, plusieurs personnes seront en cours de formation. Afin d'assurer une transition sans heurts, nous continuerons à partager le coût de la formation de ces personnes jusqu'à la fin de ces cours.

On ne réduira que progressivement les subventions d'immobilisation versées aux provinces en vertu des accords portant sur les frais partageables pour la construction d'écoles de formation professionnelle et technique et ce, tant au niveau secondaire, postsecondaire, que dans le domaine de la formation des adultes. La contribution fédérale demeurera à 75 p. 100 du coût jusqu'à ce que chaque province ait reçue \$480.00 pour chaque personne faisant partie de la classe des jeunes de 15 à 19 ans, telle qu'établie par le recensement de 1961. De plus, nous ajouterons \$320.00 par personne pour la même classe mais, dans ce cas, la part du fédéral ne sera que de 50 p. 100. En vertu de la première entente, les provinces ont déjà reçu presque 600 millions de dollars. Elles recevront, en plus, en vertu du programme de retrait progressif du gouvernement fédéral, un montant additionnel de 550 millions. Ce montant pourra être établi pour les mêmes fins que celles qui étaient prévues dans la première entente, mais il n'y aura plus de délai fixé pour leur utilisation. On peut donc dire que cette politique permet à toutes les provinces d'être traitées sur un pied d'égalité malgré le rythme très différent auquel elles ont pu, dans le passé, bénéficier du programme relatif aux dépenses d'immobilisation.

• (4.30 p.m.)

Monsieur le président, je pense que c'est tout ce que j'ai à dire au sujet de ce nouveau programme, du moins pour l'instant. Je crois qu'il s'agit d'un programme d'envergure. Il aidera les travailleurs canadiens, hommes et femmes, à s'adapter à un monde en évolution, ce qui est une exigence des temps modernes. En permettant aux personnes de quitter des occupations professionnelles qui n'ont à offrir que le sous-emploi, le chômage intermittent et d'étroites perspectives d'avenir, nous ouvrons de nouveaux horizons à ces personnes et nous imprimons un élan nouveau à l'économie de notre pays. Nous voulons nous engager résolument dans cette nouvelle voie.

M. Lewis: Avant que le ministre reprenne son fauteuil, monsieur le président, j'aimerais lui poser une question. Possède-t-il des renseignements d'abord quant au nombre des centres de formation qui, d'après lui, sont actuellement administrés par les provinces et, en second lieu, quant au nombre d'adultes, dans chaque province, qui fréquentent présentement ces centres. Enfin—c'est peut-être le point le plus important—j'aimerais savoir si lui-même et ses conseillers ont calculé le nombre approximatif des adultes qui pour-

raient bénéficier, au cours des prochaines années, du programme qu'il a exposé.

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je vais considérer ces questions comme un préavis. Je pense pouvoir obtenir ces renseignements, et je les communiquerai volontiers au député le plus tôt possible.

[Français]

M. Régimbal: Monsieur le président, je trouve étrange que ce soit la deuxième fois qu'un incident comme celui-ci se présente, c'est-à-dire qu'à la suite des remarques du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), un membre du parti siégeant à la gauche de l'Orateur ait posé des questions, dans le dessein d'essayer de surmonter ou de contourner la difficulté très évidente de faire connaître la position de son parti, par suite du fait qu'il ne savait pas ce que l'honorable ministre allait dire.

Naturellement, à cause du fait que nous n'avions aucune idée des remarques que le ministre allait faire, nos observations, à ce stade, seront très brèves et sommaires.

Je crois que, d'une façon générale, nous ne pouvons qu'applaudir l'initiative qui nous est présentée cet après-midi, surtout si l'on tient compte du fait qu'elle est fondée sur le principe de base qui veut que l'individu qui a de la difficulté, qui est en chômage, ne devrait pas être mis au rang des indigents, des quêtesurs, parce que sa dignité personnelle est déjà suffisamment affectée par la situation de chômage qu'il doit subir. Toute mesure qui contribuera à l'épanouissement de la personne humaine doit nécessairement être considérée favorablement.

Qu'il y ait un besoin urgent de donner une réorientation, un entraînement à des milliers de travailleurs, on ne peut qu'être d'accord. Qu'on développe de nouvelles compétences et qu'on mette les moyens à la disposition des gens, les moyens pour développer les compétences exigées par les changements technologiques et les déplacements ou concentrations d'industries qui se produisent, encore là, nous ne pouvons qu'applaudir. Ensuite, que les provinces soient tenues au courant de toutes initiatives, qu'elles soient appelées à y contribuer et à accepter les services offerts, encore là, je crois que personne ne peut s'y opposer.

Il y a tout de même certaines mesures de prudence qu'il serait bon de prévoir dans le bill, lorsqu'il sera présenté. Certains efforts ont déjà été faits dans le passé, relativement au «ré-entraînement» et à la formation professionnelle, mais ils n'ont pas nécessairement produit les résultats qu'on recherchait, d'où la nécessité d'y appliquer une prudence tout à fait particulière, à la lumière des expériences passées.

[L'hon. M. Marchand.]